



Conseil de sécurité

Cinquante-deuxième année

3769^e séance

Mercredi 16 avril 1997, à 15 h 30

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Monteiro	(Portugal)
<i>Membres :</i>		
	Chili	M. Somavía
	Chine	M. Wang Xuexian
	Costa Rica	M. Sáenz Biolley
	Égypte	M. Elaraby
	États-Unis d'Amérique	M. Inderfurth
	Fédération de Russie	M. Sergeev
	France	M. Thiebaud
	Guinée-Bissau	M. Da Gama
	Japon	M. Takasu
	Kenya	M. Mahugu
	Pologne	M. Wrobel
	République de Corée	M. Choi
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Richmond
	Suède	M. Osvald

Ordre du jour

La situation en Angola

Rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) (S/1997/304)

La séance est ouverte à 15 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Angola

Rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) (S/1997/304)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Conformément aux décisions prises lors de la 3767e séance, j'invite le représentant de l'Angola à prendre place à la table du Conseil; j'invite les représentants de l'Argentine, du Brésil, du Cameroun, du Lesotho, du Malawi, du Mozambique, des Pays-Bas, du Pérou, du Qatar, de l'Afrique du Sud, de l'Uruguay et du Zimbabwe à occuper les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Van Dunem «Mbinda» (Angola) prend place à la table du Conseil; M. Ramirez (Argentine), M. Amorim (Brésil), M. Mpay (Cameroun), M. Mangoaela (Lesotho), M. Rubadisi (Malawi), M. Santos (Mozambique), M. Biegman (Pays-Bas), M. Guillén (Pérou), M. Al-Khalifa (Qatar), M. Jeje (Afrique du Sud), M. Benítez Sáenz (Uruguay) et M. Mapuranga (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Botswana une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Legwaila (Botswana) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

M. Osvald (Suède) (*interprétation de l'anglais*) : Les Pays-Bas prendront la parole plus tard au cours du débat au nom de l'Union européenne. Bien sûr, la Suède appuie pleinement leur déclaration.

Ces dernières semaines, une percée a eu lieu dans le processus de paix angolais. La formation du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale, ainsi que l'installation des députés de l'UNITA à l'Assemblée nationale, sont des étapes vitales sur la voie de l'application du Protocole de Lusaka. La Suède se félicite également de l'accord conclu sur le statut spécial du leader de l'UNITA en tant que chef du plus grand parti d'opposition.

La stabilité de l'environnement politique est indispensable au redressement économique et social et à l'aboutissement du long processus de réconciliation. Il est donc très important de renforcer encore le processus démocratique en Angola. Un dialogue entre les parlements suédois et angolais a été mis en route pour appuyer ce processus.

Certains éléments importants des accords de paix, d'ordre politique ou militaire, n'ont pas encore été mis en oeuvre. Notamment, il est impératif que l'incorporation dans les Forces armées angolaises des soldats de l'UNITA sélectionnés à cet effet et la mise en oeuvre du plan de démobilisation soient achevées sans plus tarder.

Le rétablissement du fonctionnement normal de l'administration dans l'ensemble du pays est une autre question importante, qui nécessitera une coopération sur les plans local, régional et national. Il faut que tout soit fait pour y parvenir pendant que les unités militaires constituées de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) sont encore en Angola.

L'ONU continuera de jouer un rôle vital pour ce qui est de promouvoir et de faciliter le processus de paix angolais. Sa participation est nécessaire pour mener à terme le processus de paix et pour aider à consolider les progrès qui ont été réalisés. La Suède votera pour le projet de résolution dont le Conseil de sécurité est saisi aujourd'hui, tendant à proroger le mandat d'UNAVEM III jusqu'au 30 juin 1997. Nous appuyons également la proposition du Secrétaire général selon laquelle une mission d'observation prendrait la suite d'UNAVEM III. La transition entre UNAVEM III et cette mission devra se faire sans heurts, et par conséquent nous appuyons pleinement l'intention du Secrétaire général de commencer des préparatifs en vue de modifier la composition et l'orientation de la présence de l'ONU en Angola.

Au fur et à mesure que nous avançons dans cette période de transition, la réduction progressive du nombre d'unités militaires d'UNAVEM III doit continuer d'être adaptée à l'évolution de la situation sur le terrain. Nous devons également garder à l'esprit la nécessité constante d'assurer la sécurité de tout le personnel de l'ONU.

Pour sa part, la Suède a contribué à UNAVEM III des observateurs militaires, des membres de la police civile et des experts en déminage. L'Angola reste aussi l'un des principaux bénéficiaires de l'assistance suédoise dans les domaines du développement, du déminage et de l'assistance humanitaire. La Suède répondra positivement à l'appel global interorganisations pour l'Angola lancé récemment par le Secrétaire général. Nous demandons instamment aux autres États de faire de même. Des contributions à l'appel sont nécessaires pour que la mise en oeuvre de la démobilisation et du plan de réintégration puisse être menée à bien.

Nous devons saisir cette occasion pour faire fond sur les progrès déjà accomplis et aller de l'avant afin de créer les bases d'une paix durable en Angola. Ayant parcouru un si long chemin, les anciens adversaires doivent continuer sur la voie de la paix et tenir les engagements qui leur restent à honorer au titre des accords de paix. En dernière analyse, c'est aux Angolais eux-mêmes qu'il incombe de rétablir la paix. La communauté internationale doit cependant maintenir son appui afin de mener à bien les tâches qui restent à accomplir. La Suède reste fermement attachée au processus de paix en Angola, comme elle l'a été depuis longtemps.

Pour terminer, qu'il me soit permis de remercier une fois de plus le Secrétaire général, son Représentant spécial, Me Blondin Beye, et les trois États observateurs — le Portugal, la Fédération de Russie et les États-Unis — des efforts qu'ils ont déployés pour faciliter le processus de paix en Angola.

M. Sáenz Brolley (Costa Rica) (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom du Gouvernement costa-ricien, je suis heureux de dire combien nous sommes satisfaits de la mise en place, le 11 avril 1997, du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale de l'Angola, événement qui marque un jalon dans l'histoire récente de l'Afrique et du monde. L'investiture du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale, dans le cadre de l'application du Protocole de Lusaka, est une étape qui revêt la plus grande importance dans le processus de paix dans ce pays, qui a mis fin à une interminable guerre fratricide.

Il y a quelques années, l'Amérique centrale, déchirée par des guerres civiles qui menaçaient de s'internationaliser

et de dévaster la région, a décidé d'elle-même, avec l'appui de la communauté internationale, de prendre son destin en mains et de forger une paix juste et durable. C'est pourquoi nous comprenons et nous apprécions l'importance capitale du fait que les Angolais aient décidé d'assumer leurs propres responsabilités avec l'appui et la solidarité de la communauté internationale. Dans ce sens, ma délégation rend hommage aux pays membres de la troïka, ainsi qu'au Représentant spécial du Secrétaire général, Me Beye.

Il est vrai qu'il reste encore des tâches inachevées, en particulier en ce qui concerne l'incorporation des anciens combattants de l'UNITA dans les Forces armées angolaises (FAA) et dans la Police nationale angolaise; la désertion des anciens combattants des centres de sélection et de démobilisation; le démantèlement des postes de contrôle illégaux; l'information sur l'effectif du détachement de sécurité du Président de l'UNITA et les armes dont il dispose; la remise, par l'UNITA, de son matériel de transmission et le statut de la radio de l'UNITA.

Le Costa Rica a relevé dans le rapport du Secrétaire général relatif à la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) le passage suivant :

«les dernières informations selon lesquelles les parties angolaises seraient impliquées dans le conflit zaïrois.»
(S/1997/304, par. 10)

Si ces informations se révélaient exactes, il y aurait là un risque très grave d'instabilité, non seulement pour l'Angola mais également pour l'ensemble de l'Afrique. Si tel était le cas, toutes les parties devraient s'abstenir de toute ingérence au Zaïre.

S'agissant des aspects humanitaires, le Costa Rica estime qu'il faut redoubler d'efforts en ce qui concerne la démobilisation des combattants de l'UNITA et leur réinsertion, qui sont essentielles pour la stabilité à venir et pour l'établissement d'une paix durable en Angola. En outre, il faut maintenir l'assistance humanitaire au peuple angolais, étant donné que selon le paragraphe 22 du rapport du Secrétaire général (S/1997/248), la sécheresse a touché le pays et a endommagé les récoltes des régions côtières et des provinces septentrionales, et que de nombreuses personnes déplacées par la guerre n'ont toujours pas pu regagner leur lieu d'origine. Il faut espérer qu'avec l'instauration du nouveau gouvernement, il sera possible de rétablir l'autorité de l'État et la normalité sur l'ensemble du territoire, de manière à ce que les programmes de vaccination, la recherche des membres des familles, la démobilisation des enfants

soldats et les opérations de déminage, entre autres, puissent se dérouler sans contretemps.

Le Costa Rica estime que le nouveau Gouvernement angolais doit rechercher le plus grand bien-être pour son peuple au moyen de mesures économiques adéquates et prudentes visant à réduire l'inflation et à freiner la baisse du pouvoir d'achat de la population, comme l'indique le Secrétaire général au paragraphe 29 de son rapport (S/1997/248). Ces problèmes sont parmi les plus grands fléaux qui puissent être infligés à une population et menacent la démocratie, et ils appellent une démarche globale et constructive de la communauté internationale et en particulier des organismes financiers internationaux.

Enfin, le Gouvernement costa-ricien demande instamment à S. E. le Président de l'Angola et à M. Savimbi de se rencontrer afin d'examiner les questions qui leur semblent pertinentes pour consolider le processus de paix, ce qui représenterait une contribution complémentaire dans le cadre des efforts de coopération fructueux qu'ils ont déjà faits.

Je voudrais exprimer l'accord de mon gouvernement pour la prorogation du mandat d'UNAVEM III jusqu'au 30 juin 1997, étant entendu qu'elle sera remplacée par une mission chargée de consolider la paix qui, nous l'espérons, aura une forte composante humanitaire et veillera au respect des droits de l'homme.

Nous espérons que le projet de résolution que nous allons adopter représentera une nouvelle contribution à la réalisation du rêve de paix du peuple angolais.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Malawi. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Rubadiri (Malawi) (*interprétation de l'anglais*) : Nous souhaiterions vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Nous félicitons également votre prédécesseur, l'Ambassadeur et Représentant permanent de la Pologne, qui a présidé aux affaires du Conseil le mois dernier.

Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), en date du 14 avril 1997, publié sous la cote S/1997/304. Mais surtout, nous nous réjouissons avec la communauté internationale des excellentes nouvelles qui nous sont parvenues d'Angola, ce beau pays, peuplé de

personnes dont la résistance à la peine et à la souffrance a touché bien des cœurs.

Nous savons que la cérémonie d'installation du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale, le 11 avril 1997, a été solennelle et émouvante. Nombreux de nos dirigeants y étaient présents, notamment notre Président. Ils ont vu le Gouvernement de l'Angola et l'União para Indêpendencia Total de Angola (UNITA) renouveler un pacte par lequel ils s'engageaient à ne plus laisser dépérir le peuple angolais dans la misère et le désespoir. La communauté internationale espère à présent que les deux parties respecteront leurs promesses solennelles et réaliseront des progrès importants dans la consolidation de la paix, de la tranquillité et de la réconciliation sur l'ensemble du territoire angolais et ainsi que sur l'ensemble du continent africain.

Il ne fait aucun doute que les événements qui se sont déroulés dans cette partie de notre continent ces deux dernières semaines ont été très encourageants et sont de bon augure pour l'avenir de l'Angola et de l'ensemble de la région. Nous demandons instamment aux deux parties de continuer d'être magnanimes et de prendre les mesures indispensables pour la mise en oeuvre des derniers aspects en suspens du Protocole de Lusaka.

Comme l'a très justement relevé le Secrétaire général, il reste encore beaucoup à faire. Heureusement, les éléments les plus importants sont accessibles. Cela suppose la volonté nécessaire, en particulier de l'UNITA. Il est essentiel que tous les aspects militaire et de police du processus soient réglés avec fermeté. Nous demandons instamment à la Commission conjointe de continuer de jouer le rôle positif qu'elle a joué, notamment pour ce qui est de l'incorporation des soldats de l'UNITA dans les Forces armées angolaises et dans la police nationale. Les autres aspects de la question exposés au paragraphe 19 du rapport du Secrétaire général doivent être traités d'urgence. Mais ce qui est sans doute le plus important, c'est que le Président Dos Santos et M. Savimbi se rencontrent, ce qui donnerait une nouvelle impulsion sur la voie d'un règlement ferme et définitif, par un signe de confiance et l'engagement solennel d'édifier une nouvelle nation sur notre continent. Ma délégation souhaite vivement que cette rencontre ait lieu le plus rapidement possible.

La situation en Angola est à présent à une étape des plus décisive et délicate. Il importe que nous redoublions tous d'efforts afin de veiller au bon déroulement du processus. La communauté internationale a encore un rôle majeur à jouer pour faire en sorte que l'Angola revienne à la pleine

normalité. Nous appuyons donc la proposition du Secrétaire général figurant au paragraphe 20 de son rapport. Nous appuyons également ses appels antérieurs en faveur d'une aide, financière et autre, à l'Angola. Nous invitons tout particulièrement la communauté internationale à honorer les engagements qu'elle a pris lors de la Table ronde de Bruxelles, en 1995.

Pour terminer, je tiens une nouvelle fois à rendre hommage au Secrétaire général, à son Représentant spécial Me Alioune Blondin Beye, au personnel d'UNAVEM III et à tous ceux qui ont perdu la vie dans cette histoire triste et tragique, aux personnes courageuses qui ont oeuvré inlassablement en faveur de la paix en Angola. Les événements de ces deux dernières semaines montrent ce que le dévouement et la persévérance peuvent pour accomplir nos prières d'amour et de paix en Angola. Nous espérons ardemment que le renouvellement du mandat d'UNAVEM III et son éventuelle transformation permettront enfin de consolider les acquis d'ores et déjà réalisés.

En tant qu'Africain, citoyen d'un pays d'Afrique australe, j'estime que la renaissance de l'Angola renforcera le nouvel essor de nos pays — qui, durant une grande partie de ce siècle, ont dû lutter pour instaurer de nouvelles démocraties — et l'intérêt qu'ils commencent lentement à manifester pour la démocratie et le respect des droits de l'homme.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Malawi des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Brésil. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Amorim (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je vous félicite de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Vos talents en la matière, qui ont déjà permis au Conseil de s'acquitter efficacement de ses responsabilités au cours de la première moitié de votre mandat, auront sans aucun doute des incidences favorables sur l'examen du point dont nous sommes saisis aujourd'hui, auquel nos deux pays accordent une si grande importance. Le Brésil est particulièrement satisfait de vous voir, vous le Représentant permanent du Portugal, présider le Conseil de sécurité alors que les perspectives d'une paix durable en Angola sont si encourageantes. Le symbolisme de cette coïncidence ne manquera pas d'être remarqué. Je voudrais également exprimer notre reconnaissance à votre prédéces-

seur, l'Ambassadeur Zbigniew Włosowicz, pour les qualités dont il a fait preuve en présidant le Conseil pendant le mois de mars.

Je tiens à rendre un hommage particulier au Secrétaire général pour sa visite en Angola, qui était fort opportune, et qui a eu des incidences très positives sur le processus de paix. L'action menée par son Représentant spécial, Me Blondin Beye, demeure un élément indispensable au plein succès du processus. De même, les efforts des trois États observateurs méritent d'être salués.

Ces derniers mois, lorsque le Conseil s'est réuni pour examiner la situation en Angola cela a été dans une ambiance morose, pleine de malaise et d'appréhension. Toutefois, vendredi dernier, le peuple angolais a été le témoin à Luanda d'un événement historique d'une importance considérable. Après plus de 30 ans d'une guerre dévastatrice, un Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale a prêté serment. S'il est vrai que les fréquents reculs auxquels on a assisté en Angola ne nous permettent pas d'accueillir les derniers événements sans une certaine prudence, la formation d'un nouveau Gouvernement devrait être saluée comme un jalon important. Alors qu'un gouvernement angolais unifié s'attelle à la lourde tâche d'assurer pour tous les Angolais la stabilité politique et le développement économique qu'ils attendent depuis si longtemps, nous espérons sincèrement que la transition réussie vers le pluralisme démocratique effacera une fois pour toutes la violence et la méfiance qui ont toujours jusqu'ici marqué les relations entre le Gouvernement et l'UNITA.

Le récent voyage du Secrétaire général en Angola a permis au processus d'avancer dans la bonne direction. Ses entretiens avec le Président José Eduardo Dos Santos et M. Jonas Savimbi ont permis de rapprocher le Gouvernement et l'UNITA, fournissant un stimulant supplémentaire aux discussions sur un programme de gouvernement. Avec l'approbation par l'Assemblée nationale angolaise d'un projet de loi, convenu précédemment entre le Gouvernement et l'UNITA, la question du statut de M. Jonas Savimbi a finalement été réglée et les derniers obstacles à l'établissement d'un gouvernement d'unité et de réconciliation nationale ont été éliminés.

Nous nous sommes enorgueillis du fait qu'au cours de son séjour en Angola, le Secrétaire général s'est rendu au quartier général du bataillon brésilien à Cuito. Comme par le passé, et maintenant plus que jamais, le Brésil reste prêt à coopérer avec tous les Angolais en vue de l'édification d'un avenir meilleur.

Le Secrétaire général a raison de noter dans son rapport qu'il reste encore beaucoup à faire. Le rétablissement du fonctionnement normal de l'administration du Gouvernement dans tout le pays, la démobilisation du personnel militaire de l'UNITA et l'achèvement de la formation des forces armées unifiées et de la police nationale sont des tâches difficiles qu'il reste à accomplir. Dans son rapport, le Secrétaire général a recommandé de proroger le mandat d'UNAVEM III jusqu'au 30 juin 1997 et de la remplacer par une mission d'observation à compter du 1er juillet. Nous nous félicitons de cette proposition, étant fermement convaincus que le déroulement des événements politiques en Angola continuera de s'améliorer. La communauté internationale doit continuer à montrer qu'elle est disposée à aider les Angolais. Les arguments en faveur du remplacement d'UNAVEM III par une mission d'observation sont effectivement convaincants à la lumière de l'évolution actuelle de la situation.

La prospérité et la réconciliation nationale en Angola sont maintenant à portée de la main. Le Brésil souhaite renouveler l'expression de sa solidarité fraternelle au peuple angolais, dans l'heureuse perspective d'une nouvelle ère de paix.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Brésil des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Afrique du Sud. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Bergh (Afrique du Sud) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation s'associe aux orateurs qui ont précédé pour vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Vos compétences bien connues nous donnent l'assurance que les affaires du Conseil sont en de bonnes mains. Nous félicitons également l'Ambassadeur de Pologne pour la manière très efficace dont il a dirigé les débats du Conseil le mois dernier.

Nous remercions le Secrétaire général de son rapport lucide et encourageant sur la situation en Angola. Nous voudrions également le féliciter, ainsi que son Représentant spécial, Me Blondin Beye, et les représentants des trois États observateurs, du mal qu'ils se sont donné sans cesse pour faire en sorte que le processus de paix reste sur ses rails. De fait, leurs efforts ont maintenant abouti à la promulgation de la loi relative au statut de M. Savimbi, au

serment prêté par les députés de l'UNITA et à l'installation du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale.

L'entrée en fonctions du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale est un événement qui ouvre une nouvelle ère de paix et de stabilité en Angola. C'est une ère où les peuples et les gouvernements d'Afrique australe voient un élargissement du processus de démocratisation dans notre région. Nous félicitons les dirigeants angolais d'avoir fait la preuve, à cette occasion, de leurs qualités de dirigeant.

L'Afrique du Sud se félicite que la Commission conjointe ait décidé d'envoyer des groupes spéciaux dans les cantonnements et les centres de démobilisation pour évaluer la situation et voir quelles mesures doivent être prises pour accélérer l'incorporation des soldats de l'UNITA dans les Forças Armadas Angolanas (FAA) et la Police nationale angolaise. Nous demandons instamment que l'on coopère avec la Commission conjointe dans cette tâche, car la lenteur de l'incorporation des soldats de l'UNITA et le fait qu'ils désertent les centres de démobilisation restent préoccupants et exigent une attention urgente.

Nous espérons également que les deux parties feront preuve de zèle lorsqu'il s'agira de démanteler les postes de commandement et les postes de contrôle illégaux restants et de désarmer la population civile. Nous sommes profondément convaincus qu'une coopération fondée sur la bonne foi et la confiance mutuelle facilitera la mise en oeuvre de tous les accords qui font partie du Protocole de Lusaka.

Nous tenons à souligner une fois de plus l'urgence d'une rencontre entre le Président Dos Santos et M. Savimbi. Cette réunion tant attendue sera pour les deux parties une bonne occasion d'examiner les questions épineuses en suspens et de tracer la voie du progrès.

L'optimisme suscité par les événements récents en Angola ne doit pas faire oublier les obstacles qu'il reste à surmonter. L'Angola aura besoin de l'appui généreux et constant de la communauté des donateurs. Cet appui est essentiel pour la reconstruction et le développement futur d'une infrastructure économique dévastée par la guerre, ainsi que pour la création d'un environnement propice à la réunification sociale.

Ma délégation appuie la recommandation du Secrétaire général tendant à prolonger le mandat d'UNAVEM III jusqu'au 30 juin 1997 et à créer une Mission d'observation des Nations Unies en Angola à compter du 1er juillet 1997. L'établissement d'une mission d'observation est nécessaire

pour mener à bien les activités inachevées, notamment sur le plan militaire, et pour consolider le processus de réconciliation nationale. Nous considérons que cette recommandation est essentielle en vue d'assurer une stabilité et une paix durable en Angola.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Afrique du Sud des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Uruguay. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Benítez Sáenz (Uruguay) (*interprétation de l'espagnol*) : Ma délégation a éprouvé le besoin de s'exprimer au Conseil de sécurité au sujet de cette question car elle estime que le processus de maintien de la paix en Angola est engagé dans une phase importante à deux titres : pour mon pays, l'Uruguay, et pour le processus de paix lui-même. Elle l'est pour l'Uruguay, car du fait du récent retrait de nos contingents, nous avons le sentiment d'avoir atteint une nouvelle étape dans le long parcours que l'Uruguay suit depuis de nombreuses années, en contribuant au maintien de la paix dans diverses régions du monde. La première fois que nous l'avons fait, c'était en 1935, de nombreuses années avant la création de l'Organisation des Nations Unies; une fois l'ONU créée, l'Uruguay a participé à 14 missions au total, avec environ 8 000 hommes.

Dans le cas de l'Angola, c'est l'unité de l'Uruguay qui a été la première à être déployée dans la zone de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), peu de temps après la conclusion des accords de paix de 1994, accords qui ont permis à l'Angola de vivre la plus longue période de paix de ces 30 dernières années. Il y a 20 jours, le retrait du bataillon uruguayen d'Angola s'est achevé et sur les 800 hommes que nous avions sur place, il en reste 70.

Nous avons assumé, aux côtés d'autres États fournisseurs de contingents, la responsabilité qui nous avait été confiée, conscients d'avoir été ainsi un facteur de stabilisation dans le processus de paix, et nous sommes fiers de notre participation à cette force au service des Nations Unies.

Nous sommes donc heureux d'avoir pu contribuer une fois de plus à une mission au service de la paix internationale. La nouvelle expérience que nous avons acquise a permis de renforcer le professionnalisme de nos forces armées et nous serons toujours prêts à apporter notre appui

à l'ONU, que ce soit dans le cadre d'autres missions de maintien de la paix ou en transmettant notre expérience, ce qui est un autre moyen de nous mettre au service de l'Organisation.

Nous saluons tout particulièrement la contribution du Secrétaire général du fait de sa visite en Angola du 22 au 25 mars 1997, dont il a rendu compte dans ses observations du 11 avril et son rapport sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III). J'ajoute que l'Uruguay apprécie l'attitude responsable et le tact avec lesquels le Secrétaire général, son Représentant spécial et le Commandant de la Force exécutent leur mandat.

En outre, nous estimons qu'il s'agit d'un moment important pour le processus de paix lui-même. Malgré l'optimisme affiché dans le rapport, il reste encore à parvenir à une paix durable en Angola. Le déploiement de l'administration de l'État sur tout le territoire est un objectif à atteindre au plus vite. La réinsertion des anciens combattants dans la société angolaise reste un point délicat et nous demandons instamment que l'on contrôle de près tout le processus de désarmement de la population. La lenteur de l'incorporation dans les forces armées et la menace latente d'une intervention des parties angolaises au Zaïre sont les aspects les plus préoccupants de la situation. Dans ce contexte, une plus grande coopération est nécessaire de la part des pays développés, pour que l'assistance à la démobilisation soit garantie et que les fonds soient disponibles en temps opportun.

Dans son rapport, le Secrétaire général a déjà donné des précisions sur la nécessité de préparer la mission d'observation qui remplacera UNAVEM III. Mais dans le même temps, il faut partir du principe que l'ONU ne peut rester indéfiniment en Angola. Alors que nous exécutons le plan de retrait, nous devons être conscients qu'il nous incombe de renforcer la présence civile et humanitaire dans cette région. Il faut également que le processus de transition se déroule sans heurts et que les problèmes qui sont apparus dans diverses régions ne ternissent pas le succès déjà obtenu et qui a permis de donner à l'Angola la plus longue période de paix de ces 30 dernières années.

L'Uruguay est tout à fait disposé à continuer de participer, dans la mesure de ses moyens, à la reconstruction de l'Angola, et à apporter sa contribution à toute autre entreprise qui pourrait être envisagée pour UNAVEM III. À cet égard, nous sommes en mesure de fournir davantage d'observateurs de police qui pourraient être déployés sur le terrain.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Mozambique. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Dos Santos (Mozambique) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation voudrait s'associer aux orateurs précédents pour vous présenter nos sincères félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Nous sommes particulièrement heureux de vous voir présider nos délibérations sur l'importante question dont le Conseil est saisi. Nous voudrions également rendre hommage à votre prédécesseur, qui a brillamment présidé les travaux du Conseil au cours du mois dernier.

Je voudrais exprimer la sincère reconnaissance de ma délégation au Secrétaire général pour le rôle qu'il a joué dans le processus de paix en Angola, notamment lors de sa dernière visite dans ce pays. Celle-ci a relancé le processus et encouragé le Gouvernement angolais et l'UNITA à réaffirmer leur engagement de respecter les engagements pris.

C'est avec une grande joie que le Gouvernement et le peuple du Mozambique ont rendu hommage à la mise en place d'un Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale en Angola après bien des années d'atermoiements et de souffrances subies par le peuple angolais. La formation de ce gouvernement et la réintégration des députés de l'UNITA au sein de l'Assemblée nationale représentent une étape importante pour la stabilité et la normalisation de la situation en Angola. Le peuple angolais est plus proche que jamais du règlement définitif d'un conflit dévastateur et de l'avènement d'une paix durable.

Les Angolais peuvent maintenant concentrer leurs efforts sur la reconstruction nationale, le redressement économique et la promotion du développement de leur pays. Nous félicitons les Angolais du courage et de l'esprit de réconciliation dont ils ont fait preuve.

L'installation du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale est une étape importante, mais ce n'est pas une fin en soi. On doit encore faire plus pour mettre en oeuvre d'autres aspects du Protocole de Lusaka. Il est nécessaire de progresser rapidement vers la normalisation de l'administration de l'État sur l'ensemble du pays, la formation des forces armées unifiées et de la police nationale et la démobilisation du personnel militaire excédentaire de l'UNITA. Le nombre élevé de déserteurs et d'absents des centres de sélection et de démobilisation pourrait poser des problèmes et mettre en danger le processus de paix. Par

conséquent, la volonté et la détermination constantes du Gouvernement angolais et de l'UNITA sont nécessaires pour mener à bien le processus de paix.

L'ONU et la communauté internationale dans son ensemble doivent maintenir leur engagement d'aider le peuple angolais à relever les défis auxquels il fait face aujourd'hui. Ma délégation a examiné avec beaucoup d'attention le rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III). Nous nous félicitons de la recommandation faite par le Secrétaire général au Conseil de sécurité d'approuver la prorogation du mandat d'UNAVEM III jusqu'au 30 juin 1997 et la création à compter du 1er juillet de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA). Nous pensons qu'une Mission d'observation aidera le peuple angolais à consolider le processus de réconciliation nationale en vue de créer des conditions propices à la stabilité politique et au redressement économique et social.

Une fois de plus, nous voulons réitérer notre reconnaissance à tous ceux qui continuent de contribuer à l'instauration d'une paix durable en Angola, permettant ainsi de créer un climat propice au développement non seulement en Angola mais dans l'ensemble de la région de l'Afrique australe. Nous remercions tout particulièrement le Représentant spécial du Secrétaire général, Me Blondin Beye, les États observateurs ainsi que les pays qui fournissent des contingents.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Mozambique des paroles très aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Cameroun. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mpay (Cameroun) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous dire toute la satisfaction de la délégation camerounaise de vous voir présider les travaux du Conseil de sécurité au moment où l'Angola, pays qui fut lié au Portugal par une longue histoire, vient de franchir une étape décisive dans le processus de paix, d'unité et de réconciliation nationale. Nous sommes convaincus que, sous votre présidence, les travaux du Conseil connaîtront un aboutissement heureux. Nos félicitations s'adressent aussi à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Zbigniew Maria Włosowicz de la Pologne, pour le travail très bien accompli au cours du mois écoulé.

Nous voulons ici renouveler au Secrétaire général de l'ONU, S. E. M. Kofi Annan, toute l'appréciation du Cameroun et de l'Afrique dans son ensemble pour les efforts inlassables qu'il ne cesse de déployer en faveur de la paix dans le monde depuis qu'il est à la tête de l'Organisation.

(L'orateur poursuit en anglais)

Je parle également en ma qualité de représentant de l'actuel Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer la profonde reconnaissance de l'OUA pour le rapport encourageant (S/1997/304) daté du 14 avril 1997, présenté au Conseil sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III).

Des événements récents — l'approbation par l'Assemblée nationale de la législation relative au statut particulier du Président de l'UNITA, le serment prêté par les députés de l'UNITA et l'entrée en fonctions du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale en Angola — constituent des pas historiques vers la paix, la stabilité et la réconciliation nationale. Ces événements sont importants parce qu'une possibilité de paix existe maintenant pour le peuple angolais, qui a longtemps enduré la douleur, les souffrances et les ravages d'une guerre fratricide.

Compte tenu de cette évolution de la situation en Angola, l'OUA félicite le Gouvernement angolais et l'UNITA de leur clairvoyance et de leur détermination de renforcer l'unité et la réconciliation du peuple angolais. L'OUA félicite également les États-Unis d'Amérique, le Portugal, la Fédération de Russie et d'autres pays de leur engagement sans faille et de leur détermination d'aider les parties à ouvrir cette nouvelle ère en Angola. Au Secrétaire général de l'ONU et à son Représentant spécial, Me Alioune Blondin Beye, l'OUA exprime sa profonde reconnaissance pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés et qu'ils continuent de déployer pour parvenir à une paix durable dans ce pays frère en conflit.

L'OUA est d'avis qu'en même temps que la communauté internationale se félicite de cette évolution positive, il reste encore beaucoup à faire pour consolider et mettre à profit cette manifestation de bonne volonté de l'UNITA et du Gouvernement angolais. À cet égard, par conséquent, la communauté internationale et tous ceux qui ont joué un rôle dans la mise en place du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale, ont une obligation morale et politi-

que de continuer de participer aux efforts que déploie le Représentant spécial du Secrétaire général.

Les raisons de cette participation sont si évidentes qu'il n'est pas nécessaire de les mentionner. Mais, s'il en est une, c'est qu'un incendie non maîtrisé dans la maison du voisin peut s'étendre à la nôtre, si l'on n'intervient pas à temps. Autrement dit, il est impératif que l'Angola soit à l'abri de la crise qui couve à ses frontières.

La mise en oeuvre intégrale du Protocole de Lusaka est l'objectif que l'OUA et la communauté internationale souhaitent voir se réaliser. À cet égard, il nous faut persévérer dans cette tâche et encourager le Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale à régler toutes les questions en suspens. C'est maintenant plus que jamais que la communauté internationale doit rester engagée en Angola. La communauté internationale doit cela au peuple angolais, et l'OUA exhorte le Conseil de sécurité à maintenir également cet engagement jusqu'à ce que l'objectif soit atteint.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Cameroun des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Argentine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme Ramírez (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Comme l'indique à juste titre le Secrétaire général dans son récent rapport, les événements des deux dernières semaines en Angola ont été très encourageants. En effet, l'entrée en fonctions du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale le 11 avril 1997 — avec la nomination de quatre ministres et de sept vice-ministres de l'UNITA, la prestation de serment de 67 des 70 députés de l'UNITA à l'Assemblée nationale et l'approbation par cet organe du projet de loi relatif au statut particulier de M. Jonas Savimbi — nous permet de dire avec une profonde satisfaction, qu'après plus de 20 ans, cette lutte fratricide semble enfin appartenir au passé et qu'il y a un attachement sincère au processus de paix.

En ces instants cruciaux, le peuple angolais mérite toute notre admiration pour avoir, malgré l'adversité, conservé sa foi en un objectif partagé de paix, de liberté, de justice et de prospérité, et supporté avec stoïcisme les souffrances de la guerre. Cette foi engage l'appui de la communauté internationale.

Une paix stable et durable exige inévitablement des sacrifices et des concessions réciproques. Nous lançons donc encore une fois un appel aux deux parties au conflit angolais pour qu'elles ne laissent pas passer cette occasion nouvelle et inestimable et pour qu'elles oeuvrent ensemble à la tâche de la consolidation de la paix en réglant toutes les questions en suspens dans le cadre du Protocole de Lusaka. Dans cet ordre d'idées, il est essentiel d'achever le processus d'unification des forces armées et de la police nationale, et la démobilisation des soldats de l'UNITA en surnombre. Il faut donner une impulsion nouvelle et définitive à la réinsertion sociale des anciens combattants, et l'administration d'État doit être normalisée dans l'ensemble du pays.

Dans ce contexte, nous formons des vœux pour que la rencontre entre le Président Dos Santos et M. Jonas Savimbi intervienne le plus tôt possible. Il y a là une responsabilité à l'égard du peuple angolais qu'aucun d'eux ne peut éluder.

Notre attachement à la paix et à la sécurité internationales, ainsi que notre amitié avec le peuple angolais, ont motivé notre participation à UNAVEM III. Nous pensons qu'UNAVEM III a joué et continue de jouer un rôle important dans le processus de paix. Par conséquent, nous appuyons la recommandation faite par le Secrétaire général dans son rapport du 14 avril 1997 quant à la nécessité de proroger le mandat d'UNAVEM III jusqu'au 30 juin 1997.

Nous souhaitons également exprimer notre reconnaissance aux États-Unis d'Amérique, à la Fédération de Russie et au Portugal, ainsi qu'au Représentant spécial du Secrétaire général, Me Blondin Beye, de la République du Mali, pour les efforts inlassables qu'ils déploient en vue de trouver une solution pacifique au différend. Il faut mentionner tout particulièrement la décision prise par le Secrétaire général de se rendre en Angola pour engager un dialogue franc, direct et approfondi avec le Président Dos Santos et avec M. Savimbi.

Enfin, Monsieur le Président, permettez-moi de vous exprimer, au nom de la République argentine, notre reconnaissance la plus profonde et la plus sincère pour votre initiative encourageant la tenue de séances officielles du Conseil de sécurité, lesquelles apportent une contribution indispensable à la transparence de ses travaux et à la légitimité de ses décisions.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Argentine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Lesotho. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mangoaela (Lesotho) (*interprétation de l'anglais*) : D'emblée, Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter, au nom de mon gouvernement, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur pour l'excellent travail qu'il a accompli au cours du mois précédent.

Ma délégation se réjouit sincèrement du rapport positif du Secrétaire général sur l'Angola et réaffirme sa reconnaissance pour les efforts du Représentant spécial, Me Blondin Beye. Le dévouement et le soutien apportés au processus de paix en Angola par le Secrétaire général et par Me Blondin Beye continuent d'être d'importants catalyseurs pour une nouvelle ère de paix et de progrès économique et social en Angola.

Lorsque nous avons pris la parole devant cet organe en février, toutes les parties avaient été exhortées à s'engager davantage dans le processus de paix. Nos espoirs étaient centrés sur la prestation de serment des députés de l'UNITA et la formation d'un Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale, étape suivante de la liste d'objectifs et du calendrier auxquels le Gouvernement de l'Angola et l'UNITA avaient volontairement souscrit. Bien qu'encouragés par certaines des mesures prises par les deux parties pour relancer le processus de paix, nous demeurions pessimistes et nous exprimions nos préoccupations devant le retard pris dans l'exécution des tâches politiques et militaires en suspens.

Aujourd'hui, nous sommes heureux de constater que, plus que jamais, les perspectives d'une paix durable en Angola se sont notablement améliorées : l'approbation par l'Assemblée nationale de la loi concernant le statut spécial du dirigeant de l'UNITA, M. Savimbi, la prestation de serment des députés de l'UNITA à l'Assemblée nationale et l'entrée en fonctions du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale le 11 avril 1997 sont des efforts appréciables et des pas décisifs vers la pleine exécution des autres engagements du Protocole de Lusaka.

Nous félicitons toutes les parties de s'être engagées et de s'être de nouveau attelées à l'instauration de la paix, de la stabilité et de la prospérité en Angola. Par-dessus tout, nous félicitons les femmes et les hommes d'Angola pour les sacrifices et les efforts qu'ils ont consentis. En dépit des divers obstacles qui ont menacé le fragile processus de paix,

ils n'ont jamais faibli dans leur quête d'une réconciliation nationale pacifique. Nous espérons, comme le Secrétaire général, que des progrès rapides et concrets peuvent maintenant être faits pour mener à bien l'exécution des autres aspects du Protocole de Lusaka dans l'esprit de coopération et de compromis réciproque dont les deux parties ont fait preuve jusqu'ici. Nous sommes donc convaincus que le processus de paix en Angola ne sera plus jamais menacé par des tergiversations de la part de l'une ou l'autre partie.

L'objectif majeur de la formation d'un Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale ayant maintenant été atteint, la communauté internationale doit maintenir son appui au peuple de l'Angola. En ce moment décisif, une prorogation du mandat d'UNAVEM III jusqu'au 30 juin 1997 est nécessaire pour garantir à l'Angola la mise en place d'une armée et d'une police unifiées au service d'un Angola uni. Ma délégation se félicite donc de la prorogation du mandat d'UNAVEM III et soutient les arrangements transitoires recommandés par le Secrétaire général dans son rapport portant la cote S/1997/304.

Le rapport du Secrétaire général indique qu'il reste beaucoup à faire pour parvenir à une paix et une réconciliation durables en Angola. Il reste encore à régler le problème de l'incorporation des soldats de l'UNITA dans les Forças Armadas Angolanas et dans la police nationale, et celui de la démobilisation des soldats de l'UNITA en surnombre, ainsi que l'épineuse question des déserteurs et des absents. À la lumière de l'évolution positive constatée jusqu'ici, nous exhortons toutes les parties à continuer de faire preuve de détermination politique, de bonne volonté et de tolérance en collaborant pour accomplir ensemble les tâches restantes et construire ainsi un Angola libre. Le plus important défi qui se pose au Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale nouvellement installé est de préparer le terrain pour des élections libres et régulières en créant les conditions politiques et l'infrastructure nécessaires à un choix libre et démocratique. Le maintien de la présence de la communauté internationale en Angola sous la forme d'une mission d'observation à l'expiration du mandat d'UNAVEM III est donc nécessaire pour consolider la paix après le conflit.

Pour terminer, ma délégation exprime sa reconnaissance à la communauté internationale des donateurs et aux trois États observateurs pour le soutien et les efforts précieux qu'ils déploient en faveur du peuple angolais, alors que celui-ci lutte pour parvenir à une paix longtemps attendue et bien méritée.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Lesotho des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant des Pays-Bas. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Biegman (Pays-Bas) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays associés suivants souscrivent à cette déclaration : Bulgarie, Chypre, République tchèque, Hongrie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie et Slovénie. L'Islande et la Norvège s'associent également à cette déclaration.

L'Union européenne se félicite de l'installation, le 11 avril, du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale, qui est l'un des jalons les plus importants du processus de paix engagé à Lisbonne en 1991 et relancé à Lusaka en 1994, et qui met l'Angola sur la voie prometteuse du développement pour le bénéfice de tous les Angolais. Nous tenons à féliciter le peuple angolais et à exprimer nos meilleurs vœux au nouveau Gouvernement angolais pour la consolidation future du processus de paix. En outre, nous tenons à rendre hommage au Secrétaire général, dont la visite très opportune en Angola a été un facteur important qui a permis de réaliser cette percée, ainsi qu'à son Représentant spécial, Me Blondin Beye, et aux trois pays observateurs pour le rôle indispensable qu'ils ont joué dans la formation du nouveau gouvernement.

Le Movimento Popular para a Libertação de Angola (MPLA), l'UNITA et les autres parties peuvent et doivent parcourir ensemble le dernier kilomètre menant à la pleine application des Accords de Lusaka et à la réconciliation nationale. Étant donné que la route qui a mené au Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale a été très difficile, une confiance constante entre ses composantes sera nécessaire. Dans ce contexte, une rencontre rapide entre le Président dos Santos et M. Savimbi semble être une étape importante. Il ne faut pas oublier qu'il reste beaucoup à faire pour unifier l'administration aux niveaux provincial et national, comme cela a été fait au niveau central.

Avec la création du nouveau gouvernement, la voie est maintenant ouverte à l'achèvement des tâches importantes, telles que le fonctionnement normal de l'administration dans l'ensemble du pays et des discussions de fond avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Il faut que l'incorporation des troupes de l'UNITA dans les Forces armées angolaises et la police nationale ainsi que la démobi-

lisation progressent rapidement; nous nous félicitons du lancement du programme de démobilisation accélérée qui date de samedi dernier. Les 27 000 soldats qui ont quitté les zones de cantonnement en tant que déserteurs ou en étaient absents doivent revenir dès que possible et être démobilisés. Il faut également achever maintenant les tâches politiques restantes.

L'Union européenne et ses États membres ont fourni un soutien politique, financier, matériel et humain important aux activités de déminage en Angola. Nous espérons que l'appui au programme national de déminage, actuellement assuré par la Mission de vérification en Angola (UNAVEM III), sera rapidement confié au Programme des Nations Unies pour le développement, comme cela est prévu, afin que l'avenir du programme soit préservé. Nous attendons donc avec intérêt la signature rapide du descriptif de projet concernant le développement d'une capacité nationale de déminage en Angola.

Nous avons pris note de l'intention du Secrétaire général d'achever le retrait progressif des unités militaires d'UNAVEM III à la fin du mois d'août de cette année. En même temps, nous pensons que l'ONU a encore un rôle à jouer pour appuyer le processus de paix. C'est pourquoi nous sommes d'accord avec les recommandations du Secrétaire général, qui propose de proroger le mandat d'UNAVEM III jusqu'au 30 juin 1997, étant entendu que l'on commencera progressivement à entreprendre la transition vers une mission d'observation des Nations Unies en Angola, qui sera officiellement créée le 1er juillet 1997. Outre l'achèvement des tâches militaires restantes, la mission d'observation s'occuperait principalement de questions d'ordre politique et des aspects relatifs à la police et aux droits de l'homme, ainsi que des programmes humanitaires et des programmes d'information visant à consolider le processus de réconciliation nationale. Nous attachons une importance particulière au déploiement de responsables des droits de l'homme et d'observateurs de police, qui pourront vérifier le respect des accords de paix, y compris la liberté de mouvement dans l'ensemble du pays.

Une fois de plus, nous voudrions féliciter le personnel d'UNAVEM III, des organismes spécialisés de l'ONU et des organisations non gouvernementales, qui accomplit sa tâche dans des conditions souvent difficiles. Il importe que sa sécurité continue d'être assurée maintenant et au cours de toute présence future de l'ONU en Angola.

Lors de sa visite en Angola, le Secrétaire général a lancé l'appel global des Nations Unies pour 1997, qui vise à répondre aux besoins humanitaires et à fournir une base

pour le redressement et la reconstruction. Le nouveau gouvernement peut être assuré que les efforts qu'il déploie en faveur de la reconstruction d'un Angola réconcilié et dans le cadre du processus de paix rencontreront de la part de l'Union européenne une volonté de coopération active. Avec l'aide internationale, il est certainement possible de consolider le processus de paix et de bien gouverner le pays.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Zimbabwe. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mapuranga (Zimbabwe) (*interprétation de l'anglais*) : C'est avec un immense plaisir et un espoir renouvelé que ma délégation se félicite de l'installation du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale en Angola. Nous ne pouvons que nous faire l'écho de l'observation du Secrétaire général selon laquelle :

«Pour la première fois, le pays est sur le point d'apporter une solution finale au conflit dévastateur qui le déchirait et d'instaurer une paix durable.» (S/1997/304 par. 17)

Les événements spectaculaires des deux dernières semaines montrent clairement que le peuple angolais tient son destin entre ses propres mains. Des mesures cruciales, qui étaient restées trop longtemps des vœux pieux, ont soudain été adoptées et mises en oeuvre. La régularisation du statut de M. Savimbi, la prestation de serment des députés de l'UNITA et l'entrée en fonctions historique du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale ont permis au peuple de l'Angola de prendre en mains solidement les rênes de la paix, et ont réveillé nos espoirs de voir entrer dans une ère nouvelle ce pays — et tout cela malgré la litanie des déceptions passées et des vains efforts de paix.

Le Zimbabwe félicite cordialement le peuple d'Angola des progrès remarquables qui ont été réalisés dans le processus de paix. La présence personnelle de S. E. le Président du Zimbabwe, Robert Gabriel Mugabe, à la cérémonie d'installation du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale à Luanda, a été une manifestation éloquent de l'appui inlassable de mon pays et de toute la sous-région au processus de paix en Angola, et de notre bonne volonté constante envers le peuple frère de l'Angola. Les peuples de la région espèrent sincèrement que le nouveau calendrier angolais constellé de succès annonce une nouvelle manifestation de l'esprit de coopération et de compromis qui avait marqué les Accords de Lusaka.

À cet égard, nous demandons au peuple d'Angola de se laisser porter par cette vague de succès, de bonne volonté et d'espérances, et d'avancer rapidement pour accomplir les tâches politiques, militaires et administratives auxquelles il s'est engagé, afin de faire de la paix durable une réalité irréversible dans son pays.

Nous espérons que de nouveaux progrès seront réalisés, notamment une normalisation de l'administration d'État dans tout le territoire du pays, l'achèvement de la formation des forces armées unifiées et de la police nationale et la démobilisation du reliquat du personnel militaire de l'UNITA.

Tandis que nous attendons avec impatience la consolidation de la paix en Angola, nous, en Afrique australe, continuerons de peser de tout notre poids sur les efforts déployés en vue de promouvoir ce processus. À la faveur de sa présidence du Comité ad hoc de l'Organisation de l'unité africaine pour l'Angola et de l'Organe chargé des questions politiques, de défense et de sécurité de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), le Zimbabwe poursuivra sa mission de bons offices afin d'élargir les frontières de la paix.

Pour terminer, je souhaiterais dire que nous accueillons avec satisfaction et appuyons sans réserve la recommandation du Secrétaire général visant à proroger le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) jusqu'au 30 juin, ainsi qu'à créer une mission de suivi qui prendrait la forme d'une Mission d'observation des Nations Unies en Angola. Il est également d'une importance cruciale que la communauté internationale soutienne les efforts déployés en faveur de la consolidation de la paix qui doivent maintenant démarrer. Ceux-ci devraient comprendre la reconstruction après conflit de l'infrastructure détruite et la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées, sans oublier le défi très lourd du déminage qui doit être relevé.

Nous rendons hommage à UNAVEM III, au Secrétaire général et à son Représentant spécial, aux trois États observateurs, à l'Organisation de l'unité africaine et aux pays de la sous-région, pour leurs contributions collectives et cumulatives qui ont permis au processus de paix en Angola de faire le grand bond nécessaire.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Qatar. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Al-Khalifa (Qatar) (*interprétation de l'anglais*) :
Je voudrais saisir cette occasion pour vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance et de l'avoir présidée. Je voudrais également saisir cette occasion pour transmettre par votre entremise mes remerciements à votre prédécesseur, notre collègue de la Pologne.

J'ai l'honneur et la joie, au nom du Groupe des États d'Asie et au nom de mon pays, de saluer la formation du nouveau Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale en Angola. Il s'agit véritablement d'un jalon important dans l'histoire africaine. Après des décennies de guerre civile, le peuple angolais s'est réconcilié en vue d'instaurer la paix et la stabilité dans son propre pays. Cet accord de paix est une source de fierté non seulement pour le continent africain mais également pour le monde dans son ensemble. Nous espérons qu'il aura des effets de grande portée sur les situations de conflit dans le monde.

À cet égard, nous demandons au peuple angolais de soutenir ce qui a été obtenu sur le plan politique et de consolider cet acquis en se fondant sur la consolidation de la paix et du développement économique. Pour atteindre cet objectif, nous partageons la conviction du Secrétaire général selon laquelle la communauté internationale devrait rester présente en Angola jusqu'à ce que la mise en oeuvre complète du Protocole de Lusaka soit achevée.

Le succès en Angola n'aurait pas été possible sans l'engagement et les contributions généreuses de la communauté des nations. Aujourd'hui, nous sommes animés de nouvelles dispositions à l'égard de la tâche difficile du rétablissement et du maintien de la paix. Je suis convaincu que le Secrétaire général et son personnel n'ont épargné aucun effort pour parvenir à cet accord historique. Ils méritent donc notre reconnaissance et notre appui soutenu jusqu'au moment où l'Organisation des Nations Unies aura atteint ses objectifs de maintien de la paix et de la sécurité dans l'ensemble du monde, tels qu'énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Qatar des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Pérou. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Guillén (Pérou) (*interprétation de l'espagnol*) :
Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter de votre

accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Permettez-moi également de transmettre mes félicitations à votre prédécesseur, le Représentant permanent de la Pologne, l'Ambassadeur Włosowicz.

Je suis très heureux de prendre la parole au nom de la délégation péruvienne et d'exprimer les sentiments des pays d'Amérique latine et des Caraïbes qui ont été informés de cette séance sur la situation en Angola. Nous souhaitons saluer tout particulièrement la nouvelle mise en place du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale angolais. Tout au long de ces années, nous avons assisté au chemin difficile que le peuple angolais a parcouru pour parvenir à ce moment important. La mise en place du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale est un pas essentiel qui permet d'espérer que la consolidation de la paix et de la démocratie prendront le pas sur la méfiance, la violence qui ont tant affecté le peuple angolais.

Nous nous félicitons des mesures prises en mars dernier à Lusaka par le Secrétaire général, M. Kofi Annan, lesquelles ont imprimé un élan décisif au processus visant à parvenir à l'accord définitif entre les parties angolaises. Les efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général, Me Alioune Blondin Beye, ont été remarquables ainsi que ceux de tous les pays médiateurs. Tout ceci a apporté une contribution précieuse à la réalisation de cet événement.

Nous, Membres des Nations Unies, avons longuement attendu cet instant, car depuis la signature des «Acordos de Paz» en 1991 et du Protocole de Lusaka en 1994, des reculs se sont produits qui ont menacé l'ensemble du processus. L'étape de transition qui débute sera difficile, complexe et délicate. Au cours de cette étape, il sera essentiel d'obtenir des parties qu'elles s'engagent pleinement à s'acquitter de leurs responsabilités conformément aux accords auxquels elles ont souscrit.

À ce sujet, les parties ont une responsabilité envers l'ONU. La paix, la sécurité et le développement du peuple angolais qui a tant souffert, sont des droits que nous ne pouvons ignorer. À cet égard, nous nous félicitons de l'initiative prise par le Secrétaire général de transformer la Mission de vérification des Nations unies en Angola (UNAVEM III) après l'achèvement de son mandat en une mission d'observation des Nations Unies. Nous pensons que sans cela ce qui a été réalisé avec tant d'efforts pourrait être perdu.

L'Angola a besoin de toute urgence qu'un processus de relèvement et de reconstruction du pays soit entamé, les

besoins élémentaires doivent être satisfaits. Le développement et la mise en valeur des ressources humaines sont essentiels. Nous estimons qu'il s'agit là d'un cas typique de reconstruction d'un pays et cela ne peut être réalisé qu'au moyen d'un effort structuré, articulé et intégré que déploierait la communauté internationale — comme le proposent différents États Membres de l'ONU et le Secrétariat — en vue de consolider la paix et la sécurité interne.

Nous espérons que la paix en Angola poussera les parties aux conflits qui se déroulent dans d'autres régions d'Afrique à agir, car les peuples de ce continent ont droit à la vie et à la sécurité — droit auquel nous croyons tous, que ce soit en tant qu'individus ou en tant que Membres de l'ONU.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Pérou des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Botswana. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Legwaila (Botswana) (*interprétation de l'anglais*) : Le Botswana se félicite vivement de l'installation récente du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale en Angola. Nous espérons fermement que cet événement politique important mettra l'Angola sur une voie sans retour menant à la paix et à la stabilité. Les Angolais ont souffert; ils ont donné leur sang et sont morts inutilement depuis trop longtemps. Il est temps que ce passé tourmenté soit relégué au musée de l'histoire.

La mise en place du Gouvernement a marqué l'avènement d'une nouvelle ère d'espoir pour un Angola vivant en paix et une Afrique australe vivant elle aussi en paix. La paix en Angola est notre paix; c'est la paix pour toutes les nations de l'Afrique australe. Le fait que les dirigeants de la région, y compris le chef d'État du Botswana, étaient présents à la cérémonie d'inauguration témoigne de la dimension régionale du processus de paix angolais. À l'instar du corps humain, la région de l'Afrique australe ne peut fonctionner ou agir lorsqu'une de ses parties est en guerre avec elle-même.

Alors que l'installation du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale a été un événement digne d'être célébré avec les fastes qui convenaient, nous ne devrions pas perdre de vue le fait que le Protocole de Lusaka n'a pas encore été complètement mis en oeuvre, ni le fait qu'il faudra du temps pour guérir les plaies de la guerre et

effacer les sentiments de méfiance mutuelle entre Angolais. L'absence, à la cérémonie, du dirigeant de l'UNITA, Président du plus grand parti d'opposition, M. Jonas Savimbi, est fort regrettable quant à l'avenir du nouveau Gouvernement angolais. M. Savimbi a invoqué des raisons de sécurité personnelle pour motiver son absence de la cérémonie. Pourtant, il y avait des chefs d'État — au nombre de 11 — dont la sécurité était assurée par les autorités angolaises, et tout s'est déroulé sans le moindre incident. On ne peut qu'en déduire que le dirigeant de l'UNITA se méfie d'un gouvernement dont il est censé faire à présent partie intégrante. Nous espérons que M. Savimbi, agissant en homme d'État et en patriote, viendra s'installer à Luanda pour participer à la tâche ardue de la réconciliation et du redressement national. Le chef de l'opposition a toujours sa demeure au siège du Gouvernement, et ses intentions véritables ne devraient pas être soumises à conjecture.

Il est anormal que le Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale ne contrôle pas l'ensemble du territoire national de l'Angola. Il faut y remédier sans retard. De même, nous demandons au Gouvernement d'incorporer rapidement les soldats de l'UNITA dans les forces armées angolaises, et de procéder à la démobilisation complète des effectifs excédentaires. Et nous appuyons pleinement l'appel contenu dans ce projet de résolution concernant une rencontre entre le Président angolais et le chef de l'UNITA, destinée à aplanir ces difficultés.

Dieu a doté l'Angola de ressources naturelles abondantes pour que son peuple les partage et puisse prospérer ensemble. Il ne faut pas permettre que les problèmes politiques et militaires restants en suspens empêchent le peuple angolais de profiter de son patrimoine naturel dans la paix et l'harmonie.

La communauté internationale a soutenu le peuple angolais lorsqu'il était dans le besoin le plus profond. Nous sommes heureux qu'on n'ait pas l'intention de l'abandonner. Les dispositions de ce projet de résolution prévoyant le maintien d'une présence des Nations Unies après le retrait d'UNAVEM III indiquent clairement que la communauté internationale demeurera disposée à aider les Angolais à coexister en tant que nation unie par un destin commun. Cela prendra du temps, comme je l'ai déjà indiqué, mais il incombe au peuple angolais lui-même de renoncer à la méfiance et aux soupçons mutuels, de peur que la détermination de la communauté internationale d'aider l'Angola s'affaiblisse et s'étiolle avant qu'une paix totale soit réalisée dans le pays. L'Angola est un des plus beaux pays de l'Afrique australe, et nous ne pouvons pas permettre qu'il soit détruit par un laissez-aller qui relève de l'inconscience.

M. Somavía (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) : L'entrée en fonctions du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale en Angola constitue un événement historique que le Gouvernement chilien salue, s'associant en cela à toute la communauté internationale.

Il faut reconnaître que lorsque les parties n'ont pas pris les mesures nécessaires exigées par la communauté internationale, nous avons bien souvent eu le sentiment que la frustration l'emportait sur l'optimisme. Mais en fin de compte les espoirs se sont concrétisés, et nous souhaitons féliciter tous les Angolais de ce pas important. Ils sont les vainqueurs, c'est le peuple angolais qui triomphe, et cela devrait maintenant lui donner la force nécessaire pour amorcer une nouvelle étape de son histoire — celle du développement, du progrès et de la réconciliation.

Je voudrais profiter de l'occasion présente pour m'adresser à S. E. l'Ambassadeur de l'Angola, ici présent, et lui dire que nous le félicitons de son nouveau statut de représentant du nouveau Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale de l'Angola. Dès maintenant, par la volonté des parties, lui et sa délégation représentent à l'ONU la totalité du peuple angolais. Nous lui souhaitons un plein succès dans cette nouvelle étape qui commence.

Le Secrétaire général a noté qu'il faudrait beaucoup de temps pour faire ce qui reste à faire en Angola, en commençant par le règlement complet des questions en suspens du Protocole de Lusaka. Nous ne devrions pas laisser le succès de ces dernières semaines nous dissimuler les difficultés qui subsistent.

Nous pensons qu'il faut absolument que le nouveau Gouvernement angolais, dirigé par le Président Dos Santos, resserre ses liens internes. La réconciliation nationale — dont de nombreux pays en ont fait l'expérience des difficultés et de la complexité — est la tâche prioritaire, et peut-être la tâche la plus cruciale à terme. Elle constitue le principal facteur de stabilité pour l'avenir, mais c'est également la tâche la plus difficile à accomplir. Il faut du temps pour enterrer la haine; on met du temps à pardonner à autrui; il faut du temps pour reconnaître ses propres erreurs.

C'est pourquoi une coopération étroite entre le Président Dos Santos et M. Savimbi paraît tellement indispensable. Le moment est venu de tisser des liens durables de confiance mutuelle entre eux et entre leurs collaborateurs. L'image d'unité et l'unité effective sont le plus beau cadeau qu'ils puissent offrir à leur propre peuple. Que la paix commence par la paix dans le cœur des dirigeants. Pour

cela, il faut que M. Savimbi s'engage personnellement dans le dialogue politique au plus haut niveau.

L'avenir dépend du peuple angolais. Cependant, celui-ci et le Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale, ainsi que les nombreux amis de l'Angola, doivent rester vigilants et s'assurer que la communauté internationale ne les abandonne pas alors qu'ils s'engagent dans une voie nouvelle. La Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) achève une étape, mais l'ONU doit continuer d'appuyer la consolidation du processus de paix.

Pour toutes ces raisons, ma délégation appuiera le projet de résolution par lequel le Conseil de sécurité prorogerait une dernière fois le mandat d'UNAVEM III, et elle exprimera son intention d'envisager le maintien d'une présence des Nations Unies en Angola après le retrait d'UNAVEM III par l'envoi d'une mission d'observateurs.

S'agissant de la réalité angolaise d'aujourd'hui, nous notons que la délégation chilienne s'est inquiétée à de nombreuses reprises de ce qui se passerait à la fin des opérations de maintien de la paix, au moment où se présenterait le grand défi de la consolidation de la paix et de l'engagement dans la voie de la reconstruction, du développement socio-économique et de la réconciliation.

Nous pensons qu'il faut faire en sorte que la Mission d'observation des Nations Unies en Angola, proposée par le Secrétaire général, collabore sur ces points avec le Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale de manière à assurer que la transition se fasse sans heurt et en toute sécurité.

Cependant, si tout se passe bien dans un proche avenir, l'Angola cessera de figurer à l'ordre du jour du Conseil de sécurité — tout en ne disparaissant pas de nos préoccupations et en ne perdant pas l'appui du système des Nations Unies. Mais c'est un risque qui existe toujours : nous avons vu que dans que d'autres situations, une fois la crise terminée, les accords conclus et la paix rétablie, l'intérêt politique international pour l'étape suivante, celle du développement et de la réconciliation nationale, s'était réduit sensiblement. C'est comme si le Conseil de sécurité disait : «Adieu et bonne chance. Que tout se passe bien pour vous!». Naturellement, on lance un appel général à la communauté internationale et en particulier des appels humanitaires interorganisations en vue d'appuyer le pays. Mais il n'y a pas de suivi régulier de ce qui se produit dans le pays qui avait reçu tant d'attention de la part du Conseil, dans cette salle. Ce sont plutôt des groupes spéciaux qui sont alors créés pour suivre la situation dans le pays.

Il me semble qu'il faut réfléchir à cette question. Il s'agit peut-être là d'une tâche à confier au Conseil économique et social, consistant à prendre en charge les pays qui sortent d'une crise et qui ne figurent plus à l'ordre du jour du Conseil, et à les accompagner au cours de cette nouvelle étape, en coordonnant comme il se doit l'appui de la communauté internationale et surtout en empêchant l'intérêt politique de s'éteindre.

Nous appuyons pleinement l'idée selon laquelle les activités de la future Mission d'observation des Nations Unies en Angola devraient être principalement axées sur les tâches militaires inachevées, les questions politiques, la police, les droits de l'homme, les programmes humanitaires et le concours à apporter au processus de réconciliation nationale. Mais il serait également important d'y ajouter les objectifs de développement socio-économique, et l'ONU pourrait contribuer au bon déroulement de ce processus délicat.

Enfin, je voudrais remercier tous les hommes et toutes les femmes qui ont participé à l'UNAVEM en effectuant un précieux travail en faveur de la paix en Angola. Nous tenons également à remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, son prédécesseur, M. Boutros Boutros-Ghali, et le Représentant spécial du Secrétaire général, Me Alioune Blondin Beye; les Gouvernements du Portugal, des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie, pour leurs efforts de médiation; l'ensemble du système des Nations Unies; les organismes humanitaires qui oeuvrent sur le terrain; et, tout particulièrement, le peuple éprouvé d'Angola, qui voit poindre l'aube d'un jour nouveau.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant du Portugal.

Comme le représentant des Pays-Bas l'a déjà fait au nom de l'Union européenne, le Portugal se félicite de l'évolution récente de la situation politique en Angola. La formation du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale et la prestation de serment des députés de l'UNITA au Parlement ouvrent la voie à l'aboutissement du processus de paix en Angola.

Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport intérimaire sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), les événements de la semaine dernière pourraient bien devenir un jalon dans l'histoire de l'Angola. La formation du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale est une mesure politique d'instauration de la confiance qui revêt une importance

fondamentale. Nous espérons bien que tous les membres de ce gouvernement travailleront ensemble au renforcement de l'unité de l'Angola et à la réconciliation du peuple angolais. De fait, le Gouvernement sera un outil essentiel pour faciliter l'exécution des tâches restantes du processus de paix.

Le fait d'être proche de la paix ne signifie pas nécessairement que la paix soit ferme et solide. Nous ne devons pas nous leurrer : la paix et la prospérité sont maintenant à la portée des Angolais, mais ceux-ci ne peuvent pas encore les considérer comme allant de soi. Des séquelles existent encore, et il est crucial de tirer les leçons des erreurs passées. Par conséquent, le message que nous devons maintenant envoyer à tous les Angolais, et notamment à ceux qui ont souscrit aux accords de paix, est très simple : il faut croire au processus de paix et agir en conséquence avec l'esprit et le cœur ouverts, et sans aucune réticence.

Dans ce contexte, une réunion sur le territoire angolais entre le Président José Dos Santos et M. Jonas Savimbi montrerait à la communauté internationale que la situation politique dans le pays évolue favorablement. Nous espérons que la récente approbation par l'Assemblée nationale de l'octroi d'un statut particulier à M. Savimbi facilitera cette rencontre, que nous attendons depuis longtemps.

Il y a d'autres étapes d'une importance vitale à franchir, telles que l'achèvement des derniers volets militaires du processus de paix, y compris la sélection des soldats de l'UNITA et leur incorporation au sein des Forces armées angolaises et la démobilisation, et la prise en main de l'ensemble du territoire national par l'administration de l'État. Le Portugal demande instamment au Gouvernement et à l'UNITA d'achever ces tâches sans délai. Les parties doivent faire des efforts exceptionnels en faveur de la paix. Nous voulons croire que ces mesures seront prises, mais le Conseil de sécurité doit rester activement saisi de la question pour garantir qu'elles le sont effectivement.

Le Portugal considère que la réconciliation nationale signifie non seulement l'unité nationale, mais aussi l'unité nationale dans un régime démocratique. Ces objectifs ne doivent pas être séparés. Une démocratie active est un préalable à la paix et à la stabilité, et ces éléments permettront à la communauté internationale de contribuer au relèvement économique de l'Angola.

La paix, la prospérité et la démocratie sont les divers éléments qui uniront l'Angola en un destin commun. Mon pays est prêt à maintenir ses programmes d'assistance dans les domaines politique, social, économique et humanitaire

tant que telle sera la volonté du Gouvernement angolais. Pour les mêmes raisons, nous nous félicitons également de l'appel interinstitutions des Nations Unies pour l'Angola pour la période de janvier à décembre 1997. Ma délégation s'associe en outre à la déclaration que vient de faire l'Union européenne, soulignant qu'elle est disposée à coopérer activement au redressement d'un Angola réconcilié.

Envisageant l'avenir, le Gouvernement portugais souscrit entièrement à la recommandation du Secrétaire général tendant à ce que le Conseil approuve la prorogation du mandat de l'UNAVEM jusqu'au 30 juin 1997, étant entendu que l'opération se transformerait progressivement en une mission d'observation qui se concentrerait principalement sur les aspects politiques et humanitaires et sur les questions relatives aux droits de l'homme. Nous partageons également l'opinion du Secrétaire général selon laquelle la communauté internationale doit rester partie prenante en Angola jusqu'au moment où l'objectif d'une pleine application du Protocole de Lusaka sera atteint.

Je voudrais également souligner l'importance de la récente visite en Angola du Secrétaire général, qui a donné un regain de vigueur au processus, en renforçant les efforts remarquables de son Représentant spécial, Me Beye, appuyé par les États observateurs. Les résultats de sa visite sont manifestes.

Dans les instances intergouvernementales et dans ses contacts bilatéraux, le Portugal s'est toujours prononcé contre une intervention militaire directe ou indirecte en Angola. Le respect de la souveraineté des États est un principe cardinal de la politique étrangère portugaise. Le peuple angolais a payé un très lourd tribut à ces interventions. Par conséquent, nous invitons les Angolais à agir de manière à toujours contribuer à la paix et à la stabilité régionales.

Avant de terminer, je dois énoncer un truisme : la situation actuelle en Angola offre au peuple angolais les perspectives d'un nouveau départ; mais elle constitue aussi un nouveau défi à sa volonté et à sa détermination collectives. Des événements récents ont montré que les graines de la paix qui avaient été semées par les accords signés à Lisbonne et par le Protocole de Lusaka porteront enfin des fruits.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Le représentant de l'Angola a demandé à prendre la parole, je la lui donne.

M. Van Dunem «Mbinda» (Angola) (*interprétation de l'anglais*) : Je serai très bref. Ma délégation implore votre indulgence, Monsieur le Président, en prenant à nouveau la parole pour réfuter certaines spéculations concernant une prétendue participation officielle du Gouvernement angolais au conflit zaïrois. Certains membres du Conseil, ce matin, et d'autres cet après-midi, ont évoqué la question du Zaïre. C'est la raison pour laquelle nous nous sentons obligés d'apporter ici quelques éclaircissements.

Dès le début des troubles civils au Zaïre, le Gouvernement angolais a prôné son règlement rapide et a engagé fermement les parties impliquées à choisir la voie de la négociation pour aplanir leurs divergences. Nous tenons également à indiquer qu'il s'agit d'une question interne et qu'il appartient aux Zaïrois eux-mêmes de trouver une solution appropriée afin de rétablir la paix et la sécurité sans aucune ingérence extérieure.

L'Angola a une longue tradition de coopération à tous les efforts déployés pour régler et prévenir les conflits sur notre continent en raison des conséquences désastreuses que ceux-ci entraînent pour la stabilité des pays et le bien-être d'autres peuples.

Chacun sait — et ce Conseil partage ces vues — que l'engagement et la contribution du Gouvernement angolais à Sao Tomé-et-Principe ont aidé à rétablir la démocratie qui avait été interrompue et l'appareil d'État. Nous n'avons jamais été impliqués en aucune manière dans les affaires intérieures d'autres pays.

Nous contestons donc catégoriquement et nous rejetons les derniers rapports faisant état d'une ingérence angolaise dans les affaires intérieures du Zaïre. Nous voulons également rappeler à cet organe qu'il y a eu des activités transfrontières bien connues avant juillet et août 1975, y compris l'intervention non déguisée du Gouvernement zaïrois aux côtés du Front national pour la libération de l'Angola (FNLA) pour empêcher la proclamation de l'indépendance de l'Angola. Chacun est également au courant de l'appui apporté par le Gouvernement zaïrois à l'UNITA pour lutter contre le Gouvernement angolais depuis que l'Angola a accédé à l'indépendance, et chacun est au courant des résolutions de cet organe demandant au Zaïre de ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Angola. Le Conseil détient la preuve flagrante de cette ingérence.

Le Gouvernement angolais ne pense pas que ce soit le moment de soulever ces questions concernant le conflit civil zaïrois, parce que le Conseil est saisi du processus de paix angolais, dont chacun — l'opinion publique internationale

et le peuple angolais en particulier — se félicite de la victoire remportée jusqu'à présent. Nous demandons au Conseil de s'en tenir à la question angolaise et de laisser de côté la question zaïroise, car il s'agit d'un conflit interne de ce pays.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/1997/316) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Chili, Chine, Costa Rica, Egypte, France, Guinée-Bissau, Japon, Kenya, Pologne, Portugal, République de Corée, Fédération de Russie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Il y a eu 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1106 (1997).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 17 h 25.